

Sous-comité du patrimoine bâti

Procès-verbal 1

**Le lundi 11 février 2019
9 h 30**

Salle Champlain, 110, avenue Laurier Ouest

- Nota :*
- 1. Veuillez noter que ce procès-verbal doit être considéré comme une ÉBAUCHE jusqu'à ce qu'il soit confirmé par le Comité.*
 - 2. Le soulignement indique qu'il s'agit d'une nouvelle recommandation ou d'une recommandation modifiée approuvée par le Comité.*
 - 3. À moins d'avis contraire, les rapports nécessitant un examen par le Conseil municipal seront présentés au Comité de l'urbanisme le 28 février 2019.*

Présents :

Président : conseiller G. Gower
**Conseillers : R. Chiarelli, C. McKenney, R. Brockington,
S. Moffatt**
Membres du public : B. Padolsky, C. Quinn, L. A. Smallwood

DÉCLARATION D'INTÉRÊT

Aucune déclaration d'intérêt n'est déposée.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal 35 – Le jeudi 15 novembre 2018

ADOPTÉ

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PLANIFICATION, DE L'INFRASTRUCTURE ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

SERVICES DES EMPRISES, DU PATRIMOINE ET DU DESIGN URBAIN

1. Désignation du complexe de la rue Booth, des 552 à 568, rue Booth et du 405, rue Rochester, aux termes de la partie IV de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*
ACS2019-PIE-RHU-0003 Somerset (14)
-

Recommandation du rapport

Que le Sous-comité du patrimoine bâti recommande au Comité de l'urbanisme de recommander à son tour au Conseil d'émettre un avis d'intention de désigner le complexe de la rue Booth, les 552 à 568, rue Booth et le 405, rue Rochester comme constituant une propriété de valeur sur le plan du patrimoine culturel aux termes de la partie IV de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*, conformément à la déclaration de valeur sur le plan du patrimoine culturel faisant l'objet du document 10 ci-joint.

Au début de la discussion sur ce point, le Comité modifie le rapport comme suit :

Motion No SCPB 1/1

Motion de membre C. Quinn

ATTENDU QU'un formulaire d'examen du patrimoine fournit de l'information sur la valeur sur le plan de la conception, la valeur physique, la valeur historique, la valeur associative et la valeur contextuelle d'un bien, en fonction des critères décrits dans le Règlement 9/06 pour les désignations en vertu de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*;

ATTENDU QUE le formulaire d'examen du patrimoine pour le complexe de la rue Booth n'était pas disponible lorsque l'ordre du jour de la rencontre a été distribué, et qu'il a été distribué ultérieurement;

IL EST RÉSOLU QUE le Sous-comité du patrimoine bâti modifie le rapport pour y ajouter le Document 12 – Formulaire d’examen du patrimoine en tant que document à l’appui.

ADOPTÉE

Motion No SCPB 1/2

Motion de membre C. Quinn

IL EST RÉSOLU QUE le Sous-comité du patrimoine bâti modifie le présent rapport afin d’y ajouter ce qui suit à la fin du Document 10 – Déclaration de valeur sur le plan du patrimoine culturel :

« L’intérieur des immeubles est exclu de cette désignation. »

ADOPTÉE

Sally Coutts, planificatrice principale, Service des emprises, patrimoine et design urbain, présente les grandes lignes des recommandations du rapport. Une copie de sa présentation de diapositives est conservée dans les dossiers de la Ville. Elle est accompagnée d’Erin O’Connell, urbaniste, Examen des projets d’aménagement – Centre, DGPIDE. M^{mes} Coutts et O’Connell répondent aux questions des membres du Sous-comité.

Les membres du Sous-comité ont reçu une lettre datée du 8 février de Patrimoine Ottawa en appui à la désignation. Une copie en est conservée au greffe municipal.

Victoria Angel, planificatrice de la conservation du patrimoine, ERA Architects Inc., et Mary Jarvis, directrice, Immobilier, Société immobilière du Canada, prennent la parole devant le Sous-comité au nom de la Société immobilière du Canada.

Le Sous-comité du patrimoine bâti ADOPTE le rapport dans sa version modifiée par les motions n^{os} 1/1 et 1/2.

BUREAU DU GREFFIER MUNICIPAL ET DE L'AVOCAT GÉNÉRAL

SERVICES LÉGISLATIFS

2. Mandat du Sous-comité du patrimoine bâti

ACS2019-CCS-GEN-0012

À l'échelle de la ville

Le rapport sera présenté au Comité de l'urbanisme le 14 février 2019.

Recommandation du rapport

Que le Sous-comité du patrimoine bâti recommande au Comité de l'urbanisme de recommander à son tour au Conseil d'approuver le mandat du Sous-comité du patrimoine bâti, tel qu'il est énoncé dans le présent rapport et dans le document 1 ci-joint.

Les membres du Sous-comité ont reçu une lettre datée du 8 février de Heather McArthur et David B. Flemming, de Patrimoine Ottawa. Une copie en est conservée au greffe municipal.

Aucun membre du public ne demandant la parole, le Sous-comité du patrimoine bâti ADOPTE la recommandation du rapport telle quelle.

DIFFUSION DE RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

- **Modification au Plan officiel et modification au Règlement de zonage, résumé de la proposition - 100, avenue Argyle**

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 10 h 23.

Coordonnateur du comité

Président

Ébauche